



**Nouveau
dans le
PEV**

**Vaccination contre
le cancer du col
de l'utérus**

MSAS/DP-Juillet 2018

Au Sénégal, le cancer du col de l'utérus est le 1er cancer chez la femme. Face à l'ampleur et à la gravité de cette maladie, le gouvernement a fait de la lutte contre le cancer du col une des priorités de sa politique de santé. La lutte contre cette maladie s'appuie sur la prévention par la vaccination, le dépistage des cas et le traitement des malades.

Dans le cadre de la prévention, le Ministère de la Santé et de l'Action sociale avait mis en place en 2014 un projet de vaccination des filles dans les districts de Mékhé et Dakar Ouest.

Suite aux bons résultats enregistrés lors de la phase pilote dans ces districts, le Ministère de la Santé et de l'Action sociale introduit le vaccin contre le cancer du col de l'utérus dans le programme élargi de vaccination.

L'extension sur l'ensemble du territoire national démarre en Novembre 2018. Ainsi toutes les filles âgées de 9 ans seront vaccinées pour leur protection contre le cancer du col.

Messages importants

- Le cancer du col de l'utérus est fréquent et mortel, son traitement coûte cher et ne garantit pas souvent la guérison surtout si la maladie est connue trop tard.
- Le cancer du col de l'utérus est **évitable par la vaccination des adolescentes à partir de 9 ans.**
- Le vaccin est sûr, donne de bons résultats et gratuit dans les structures de santé



**Je suis vaccinée,
je suis protégée !**

- Assurez-vous que votre fille de 9 ans a reçu ses deux doses de vaccin pour être bien protégée contre le cancer du col de l'utérus.
- Pour être protégée contre le cancer du col de l'utérus, après la première dose, la fille doit attendre au moins 6 mois avant de recevoir la deuxième dose.

**Pour chaque fille
de 9 ans, 2 doses
espacées de
6 mois
sont nécessaires**